

**DOSSIER D'INSCRIPTION**  
Année scolaire 2023-2024

Ce dossier d'inscription est obligatoire pour tous les enfants, y compris ceux déjà inscrit sur le portail famille. Il doit être remis au plus tard le **lundi 17 juillet 2023** dans la boîte aux lettres de l'accueil de loisirs.

Tout dossier remis ailleurs ne sera pas traité.

**LE PORTAIL FAMILLE « BERGER LEVRAULT »**

L'accueil de loisirs Alfa3a « MASSIEUX » utilise le logiciel « Berger Levrault » ainsi que le portail famille pour les inscriptions des enfants à tous les temps périscolaires et extrascolaires.


Dans le respect des délais stipulés dans le règlement intérieur, ils permettent à chaque famille de saisir en ligne, directement sur un compte personnel, les inscriptions, réservations et annulations aux temps suivants :

- Périscolaire du matin
- Périscolaire du soir
- Périscolaire du mercredi
- Extrascolaire (vacances)
- Restaurant Scolaire

Conformément aux mentions RGPD, nous vous remercions de bien vouloir **n'apporter aucune modification relative à votre situation familiale** (changement de nom ou adresse, ajout d'enfant, modifications de numéros de téléphone...) **ou au dossier médical de votre enfant sur le portail famille**, mais de remplir obligatoirement la fiche de renseignements jointe, ainsi que la fiche sanitaire.

Pour les familles dont les enfants étaient déjà scolarisés en 2022/2023, votre compte personnel sur le portail famille restera accessible avec les mêmes identifiant et code.

Pour les familles dont le dossier sera rendu incomplet ou qui auraient des impayés relatifs à un ou plusieurs temps d'accueil, les réservations ne seront pas validées par l'accueil de loisirs tant que la situation ne sera pas régularisée.

 **Aucune inscription ne sera possible, en cas de factures impayées sur l'année précédente, 2022-2023. Il vous faudra au préalable régulariser la situation.**

## LES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES EN 2 ETAPES

*Afin de soutenir l'action d'Alfa3a, les frais de dossier (10 euros/enfant ou 18 euros par famille de 3 enfants et plus)*


Les inscriptions de vos enfants aux différentes activités proposées, se feront en deux étapes, l'une gérée par l'accueil de loisirs et l'autre par vous, les familles.

**1<sup>ère</sup> étape : Remplir et retourner à l'accueil de loisirs le dossier papier ci-joint pour la création de votre dossier « famille » → au plus tard lundi 17 juillet 2023**

Afin de nous permettre de créer les nouvelles familles de la commune et extérieures et de mettre à jour toutes celles déjà existantes, il est indispensable que vous remplissiez et signez avec soin les documents joints :

- La fiche de renseignements
- La fiche sanitaire + photocopies du carnet de santé avec les vaccins
- L'attestation CAF (ou autre régime)
- L'attestation d'assurance responsabilité civile
- L'autorisation de publication (droit à l'image)
- L'éventuelle autorisation de sortie et de rentrer seul(e) à la fin des temps périscolaires et extrascolaires
- En cas de PAI, une photo d'identité, le traitement nécessaire avec ordonnance

**Pour les nouvelles familles uniquement** : Une fois votre dossier « famille » saisi, un mail vous sera adressé sur l'adresse indiquée sur la fiche de renseignements pour vous confirmer le bon enregistrement de votre dossier et vous donner vos identifiants et mot de passe pour l'accès à votre compte personnel sur le « Portail famille ».


 Le retour des présents documents complets conditionne le passage à la seconde étape, c'est-à-dire la possibilité d'inscrire de manière effective votre ou vos enfants aux différents temps d'accueil.


**2<sup>ème</sup> étape : Inscrire vos enfants aux différents temps périscolaires 2023-2024 sur le « portail famille » → entre le mardi 18 juillet et le dimanche 30 juillet 2023**

Le portail famille sera ouvert pour les réservations aux activités périscolaires, uniquement, à compter du mardi 18 juillet 2023.

Une fois connectés, vous aurez la possibilité de faire les inscriptions suivantes :

- Périscolaire du matin et du soir (uniquement pour les enfants scolarisés à l'école maternelle de Massieux et qui ont **3 ans révolus**)
- Périscolaire du mercredi (maternelles et élémentaires de Massieux et communes voisines) : en journée complète avec repas, ou en demi-journée avec ou sans repas.

 C'est à partir de la semaine-type de présence de votre enfant aux différents temps périscolaires que seront établis les listings de présence. Pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, les modifications doivent rester exceptionnelles.

 Pour les familles qui n'auraient pas d'adresse mail ou d'accès internet, il convient de prendre RDV à l'accueil de loisirs aux horaires d'ouverture, pour effectuer les inscriptions de vos enfants.

Les inscriptions au Restaurant Scolaire (Lundi Mardi Jeudi Vendredi)

### Régime régulier

Elles concernent les enfants régulièrement présents.

Vous devez faire directement vos inscriptions sur le portail famille afin de définir les jours où votre enfant sera accueilli au restaurant scolaire.

### Inscriptions occasionnelles

Elles concernent tous les autres enfants. Utiliser également le portail famille pour faire vos demandes

Envoyer une demande par mail pour toute demande ponctuelle :

[cantine.garderie@mairie-de-massieux.fr](mailto:cantine.garderie@mairie-de-massieux.fr)

### Tarifs

4€80 / repas / enfant inscrit en régime régulier

5€50 / repas / enfant inscrit occasionnellement

### Facturation

Une facture mensuelle est consultable via le portail famille chaque début de mois.

**Impératif : respecter la date limite de paiement.**

**Pour le prélèvement automatique, un RIB doit être transmis. Merci de prioriser ce règlement.**

*Merci de noter que les tarifs ci-dessus pourront être revus en cas d'augmentation des charges.*

### Modifications

Vous avez la possibilité de modifier les inscriptions, via le portail famille. Merci de faire toutes vos demandes de modifications (annulation, rajout...) et mise à jour de vos coordonnées (tél, adresse, mail,...) via ce portail. Procédure en ligne sur le site de la mairie.

Lien direct de connexion au portail :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieMassieux01600/accueil>

### Annulation

Tout repas non décommandé avant 48 H sera facturé.

L'annulation des repas lors de sorties scolaires est faite si l'information par les enseignants a été communiquée dans les délais impartis.

En revanche, lors de jours de grève, les repas ne seront annulés que sur consignes des parents. Lors des absences des enseignants et hors période COVID, si votre enfant n'est pas présent à la cantine, le repas sera facturé.

Sur présentation d'un certificat médical (maladie de l'enfant), celui-ci ne sera pas facturé

A noter pour les familles dont les enfants étaient déjà scolarisés en 2022/2023, procédure simplifiée uniquement pour les inscriptions à la cantine : les documents demandés peuvent être renvoyés par mail : [cantine.garderie@mairie-de-massieux.fr](mailto:cantine.garderie@mairie-de-massieux.fr)

La procédure à suivre sera communiquée sur le portail famille.

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**  
Année scolaire 2023-2024

Service(s) utilisé(s)

- Périscolaire matin/soir                       Mercredi                       Vacances scolaires  
 Restaurant Scolaire

**L'ENFANT**

Sexe :  Féminin  Masculin

Nom et prénom de l'enfant :

.....

Date de naissance :

.....

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

Ecole :

.....

Classe :

.....

Possibilité de régime particulier :  sans viande

Allergie(s) alimentaires faisant l'objet d'un PAI uniquement :

.....

.....

**LES RESPONSABLES LEGAUX**

	Adulte 1	Adulte 2
Lien de parenté		
Nom		
Prénom		
☎ domicile		
☎ personnel		
☎ professionnel		
Nom de l'employeur		
Adresse professionnelle		
✉ adresse mél		

**CORRESPONDANCE ET FACTURATION**

Adresse(s) postale(s) :

Adulte 1 :

.....  
.....

Adulte 2 :

.....  
.....

Adresse mail principale :

.....  
.....

N° de Sécurité sociale dont dépend l'enfant :

.....  
.....

N° Allocataire CAF :

.....  
.....

Si autre régime (organisme et n° affiliation) :

.....  
.....

**AUTORISATION DES PARENTS**

Autres personnes autorisées à récupérer l'enfant ou à prévenir en cas d'urgence :

NOM et Prénom	Téléphone	Lien de parenté

Je soussigné(e), M. ou Mme .....  
agissant en tant que : père  mère  tuteur

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que des modalités d'inscription et de paiement et en accepter les clauses.

Je m'engage, en cas de PAI, à fournir les médicaments et le protocole conformément au règlement intérieur.

Certifie l'exactitude des renseignements complétés par mes soins dans ce dossier et m'engage à signaler toute modification directement à la direction de l'accueil de loisirs.

Certifies-en outre être titulaire de l'autorité parentale nécessaire à l'établissement de la fiche de renseignements commune aux temps périscolaires et aux accueils de loisirs, et effectuer cette démarche en accord avec le parent non signataire (art. L 372-2 du code civil)

Autorise les services jeunesse et scolaire à consulter CDAP pour obtenir le Quotient Familial

Je suis informé(e) du traitement opéré sur les données personnelles transmises, du délai de conservation et du moyen mis à ma disposition pour exercer mes droits.

Fait à ..... Le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »